

Principes du rattachement fonctionnel des systèmes d'information (IT/IS) dans l'organisation matricielle de l'EPFL

La **VPSI** est responsable de l'infrastructure informatique de l'EPFL. Elle l'adapte continuellement aux besoins de ses clients (étudiants, enseignants, professeurs, chercheurs, collaborateurs administratifs et techniques, partenaires, ainsi que le grand public). Elle prend acte du changement permanent du métier et des technologies, s'adapte aux évolutions technologiques et aux besoins. La VPSI est garante de l'intégrité du système d'information de l'EPFL : confidentialité, disponibilité, pérennité, fonctionnalité/efficacité, légalité et auditabilité. De façon plus générale, la VPSI est garante de la gouvernance pour toute l'EPFL des systèmes d'information (Lex 1.1.1, art. 11).

La **VPSI** réalise la transformation de l'EPFL vers une réelle administration digitale. Elle soutient les initiatives de digitalisation de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation. La VPSI offre une base commune (plateforme) de services informatiques distribués (de facultés, d'autres vice-présidences, de centres) ; notre objectif est de les renforcer dans leurs missions de proximité et d'exploitation d'applications spécifiques à leur métier. La VPSI identifie continuellement les risques liés à la sécurité informatique et aux dettes technologiques. Elle identifie les opportunités technologiques (telles que l'utilisation du "cloud") et ses domaines de valeur ajoutée.

La VPSI offre un catalogue de services et de projets d'intérêt général pour l'ensemble de l'Ecole. Ce sont des services centralisés.

Les services informatiques décentralisés de l'EPFL sont responsables du support de proximité des collaborateurs et équipements des facultés et laboratoires, ainsi que des applications et services spécifiques à une faculté.

Les services informatiques décentralisés sont rattachés fonctionnellement à la VPSI.

Ce document précise les modalités de ce rattachement, ainsi que les rôles et responsabilités de chacun.

Motivation

Le rattachement fonctionnel est nécessaire afin de garantir l'intégrité du système d'information de l'EPFL, à savoir sa confidentialité, disponibilité, pérennité, fonctionnalité/efficacité, légalité, et auditabilité.

Le rattachement fonctionnel n'implique pas de rattachement hiérarchique. Le responsable hiérarchique est responsable de l'allocation des ressources, des décisions RH, des modèles organisationnels internes, ainsi que des priorités.

Rattachement fonctionnel à deux niveaux

Certaines fonctions, (notamment l'informatique), sont matricielles et à deux niveaux. En effet, la fonction IT est implémentée par des collaborateurs rattachés hiérarchiquement :

- à la VPSI - pour les services centraux
- à un doyen - pour les services organisés par une faculté, dirigé par le "Head of IT" de la faculté.
- à une unité, p.ex. un laboratoire. Ces collaborateurs détachés sont des professionnels de l'informatique qui travaillent sous la direction du directeur de laboratoire.

Rôles

Head of IT

La VPSI délègue fonctionnellement la responsabilité pour un périmètre donné (niveau 2 ou 3) à un responsable IT pour une faculté, collège ou centre qui dépend hiérarchiquement d'un doyen ou directeur. La VPSI reste responsable ("accountable" en anglais) de cette délégation.

IT Administrator (IT-Admin)

Le "Head of IT" peut déléguer fonctionnellement la responsabilité pour un périmètre plus petit (niveau 3 ou 4) à un administrateur IT ("IT-Admin"). L'IT-Admin est responsable de l'exécution de toutes les tâches déléguées fonctionnellement par le Head of IT responsable.

Lorsque l'organisation dépendant du décanat gère l'informatique d'une unité, le Head of IT (en tant que représentant de son organisation) est l'IT-Admin de l'unité.

Une unité peut avoir plusieurs IT-Admin, qui sont co-responsables de la bonne marche de leur service.

Un IT-Admin ne peut déléguer la responsabilité des opérations à un tiers. Il/elle doit pouvoir exécuter les missions déléguées (en particulier en ce qui concerne la sécurité informatique) sur toutes les machines qui participent au système d'information de l'EPFL.

Le rattachement fonctionnel de ces deux rôles implique donc deux responsables hiérarchiques et deux responsables fonctionnels. Ces relations sont validées et gérées par le système ACCRED. La relation hiérarchique est représentée par l'accréditation dans l'unité, la relation fonctionnelle est représentée par la délégation fonctionnelle du rôle pour une unité.

Responsabilités

Doyen

- Soutenir son Head of IT dans sa relation fonctionnelle avec les IT-Admins avec lesquels ce dernier n'a pas de relation hiérarchique.
- Communiquer les rôles et responsabilités de chacun aux responsables d'unités de sa faculté, en particulier les directeurs d'instituts, de centres, et de laboratoires qui ont leur propres IT-Admin.
- Fixer, conjointement avec le Vice-Président pour les Systèmes d'information (VP-SI) les objectifs annuels de son Head of IT et effectuer l'entretien d'évaluation de ce dernier avec la collaboration du VP-SI.
- Définir, conjointement avec le VP-SI, le cahier des charges du Head of IT de sa faculté.

Head of IT

- S'assurer, dans son périmètre, de l'intégrité du système d'information de l'EPFL, à savoir sa confidentialité, disponibilité, pérennité, fonctionnalité/efficacité, légalité, et auditabilité.
- Faire le lien avec la VPSI sur tout son périmètre
- Respecter les standards, implémenter les directives et règles définies par sa fonction.
- Promouvoir les standards, directives, règles afin de permettre au personnel sous sa responsabilité fonctionnelle d'effectuer un travail de qualité conformément aux exigences de sa fonction.
- Remonter, sans tarder, tout problème ou risque impactant ou pouvant impacter le système d'information au VP-SI et aux autres instances *ad hoc* (devoir d'alerte)
- S'assurer de la bonne exécution de la fonction telle que définie par la VPSI.
- Approuver le cahier des charges des IT-Admins et évaluer l'adéquation entre le cahier des charges et le profil du collaborateur.
- Conjointement avec le responsable hiérarchique, fixer les objectifs annuels de son IT-Admin et effectuer les entretiens d'évaluation

IT-Admin

- S'assurer, dans son périmètre, de l'intégrité du système d'information de l'EPFL, à savoir sa confidentialité, disponibilité, pérennité, fonctionnalité/efficacité, légalité, et auditabilité.
- En particulier, l'IT-Admin doit avoir tous les accès et privilèges nécessaires à l'exécution de sa fonction. Ceci inclut les accès systèmes aux machines, sites web, etc. qui participent au système d'information de l'EPFL ou dont la bonne opération est essentielle pour garantir la sécurité du système.
- Remonter, sans tarder, tout problème ou risque impactant ou pouvant impacter le système d'information à son Head of IT et aux autres instances *ad hoc* (devoir d'alerte)

Formation continue

Un programme de formation continue sur divers thèmes (p.ex. sécurité IT, sensibilisation à la gestion des licences logiciels) sera coordonné par la VPSI dans le cadre de ses rencontres avec les Heads of IT (CSI, OSB).

Périmètre

Tous les ordinateurs ne participent pas - au sens de la responsabilité fonctionnelle des systèmes d'information - au système d'information de l'EPFL.

Le système d'information de l'EPFL inclut, sous la responsabilité des Head of IT, tout système informatique propriété de l'EPFL ou partie de système contenant des données propriétés de l'EPFL.

En guise d'exemple, les systèmes suivants :

- toutes les applications (et leurs bases de données) qui gèrent des informations personnelles de collaborateurs ou d'étudiants et qui devront figurer dans l'inventaire des bases de données de l'EPFL (obligation GDPR)
- toutes les applications web accessibles depuis l'Internet
- tous les systèmes qui ouvrent des ports sur l'Internet (via DIODE) tout en faisant partie du réseau EPNET
- tous les serveurs de licences pour logiciels à licences flottantes

Le Head of IT, son organisation directe, et/ou l'IT-Admin délégué doivent avoir les accès techniques nécessaires pour l'exercice de leurs fonctions, y compris l'accès système aux machines concernées.



Prof. Edouard Bugnion
Vice-Président pour les Systèmes
d'information

État au 1^{er} Mars 2018